



## Prime exceptionnelle et 13ème mois

Par **Yael\_77**, le **05/01/2012** à **10:41**

Bonjour,

Le 29/11/11 m'a donné un an d'ancienneté dans ma boîte. Sur mon contrat est bien inscrit que ma rémunération est sur 13 mois.

En consultant ma fiche de salaire-à mon retour de vacances- je constate le libellé : "Prime exceptionnelle" qui n'équivaut pas à la totalité du 13ème mois.

J'ai eu une démarche auprès de la compta qui m'a fait comprendre que mon contrat est quasi unique en son genre dans la société car les autres contrats n'ont pas de mention 13ème mois (car j'ai bien négocié).

Ils m'ont fait comprendre que cette dite prime exceptionnelle correspond à ce 13ème mois même si ce n'est pas indiqué sur le contrat de mes collègues. Cette prime est versée en 2 fois : Juin et Décembre.

Vu que tous les autres salariés bénéficient de cette prime sans pour autant que ce soit mentionné sur leurs contrats. Ma question est-ce que moi j'ai aussi droit à cette prime en complément du 13ème mois.

Là ils m'ont convoqué pour me dire qu'ils se sont trompés et que c'est bien le 13ème mois qu'ils devaient me verser. La régularisation sera faite sur ma prochaine paye.

Si je comprends bien cette prime exceptionnelle sera déduite de mon 13ème mois. Ne devrait-elle pas être en complément??

Je vous remercie par avance de votre réponse en espérant que j'ai été clair...

Par **P.M.**, le **05/01/2012** à **14:33**

Bonjour,

Vous pourriez prétendre qu'il s'agit d'un usage qui vient en plus de votre rémunération contractuelle mais je ne suis pas sûr que le Conseil de Prud'Hommes vous suivrait en l'occurrence...